CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

Reçu le
13 AOUT 2026
MAIRIE DE VAUHALLAN

→ Clara
transmis par mail Espace Ville
+ Geneviève (NF)

Monsieur le Maire,
Bernard GLEIZE
Mairie de VAUHALLAN
10 Grande Rue du 8 Mai 1945
91430 VAUHALLAN

**Pôle Territoires**

**N/ Réf. : 2026_ST_109_DH_LB**

Paris, le 22 juillet 2026

**Siège social**
19 rue d'Anjou
75008 Paris
Tél. : 01 39 23 42 00
Email : accueil@idf.chambagri.fr

**Objet : Modification n°1 du PLU de VAUHALLAN**
**Avis de la Chambre d'agriculture**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n°1 du PLU de votre commune.

Ce dossier est parvenu dans notre antenne d'Étampes le 15 juillet dernier.

Nous vous remercions pour la suite d'adresser vos courriers à l'adresse du siège social de notre établissement.

Ce projet de modification consiste à

- Intégrer la plupart des remarques exprimées par l'État relatives au contrôle de légalité à l'issue de l'approbation du PLU révisé en vigueur. Il s'agit de précisions et compléments de différents niveaux et concernant des thématiques variées. Ces ajustements et précisions concernent essentiellement les OAP, les justifications et l'évaluation environnementale. Dans une moindre mesure, et à la marge, le zonage et le règlement écrit sont également concernés.
- Permettre la mise en œuvre de projets phares portés par la collectivité dans le PLU révisé et approuvé en 2025. Concrètement il s'agit, pour le centre village, de préciser l'OAP et le zonage pour une parfaite cohérence avec le projet qui se dessine et s'affine. Et pour le projet Chemin de Limon, il s'agit également d'ajuster l'OAP et le zonage afin cette fois-ci de garantir la faisabilité du projet tel qu'envisagé initialement dans sa programmation.
- Améliorer, compléter, préciser, certaines dispositions du PLU, en lien avec les retours de la CPS.

**République Française**
Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 13002381500017
APE 9411Z
**www.idf.chambres-agriculture.fr**

En l'absence d'impact négatif sur l'activité agricole, ce projet de modification ne suscite pas de remarque particulière de la part de notre Compagnie.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Damien GREFFIN

✓ Certifié par ✻ yousign